



## **Signalement des dégâts de la faune sauvage Les Chambres d'agriculture proposent aux agriculteurs des applications permettant une saisie simplifiée.**

Dans un contexte d'inflation des coûts de production, l'absence de dispositifs d'indemnisations des dégâts, autres que les grands gibiers, impacte les exploitations. Les dégâts de faune sauvage représentent une situation difficilement acceptable pour les agriculteurs.

La difficulté pour les pouvoirs publics et les acteurs du développement agricole réside dans le manque de remontée de données tangibles du terrain. Les déclarations de dégâts sont rares car chronophages et en plus, sans bénéfice direct pour les agriculteurs.

Sans impacter inconsidérément les espèces prédatrices, il est important de signaler les dégâts de la faune sauvage. Ce qui permettra de proposer des solutions pour faire baisser la pression sur les exploitations et de justifier l'application de mesures de gestion adéquates.

Les Chambres d'agriculture mettent à disposition des agriculteurs des applications mobiles et web permettant une saisie simplifiée des dégâts causés par la faune sauvage. Ces données agrégées permettront de mutualiser la recherche de solutions pratiques de lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

L'application est disponible sur IOS et Android (mettre le lien) ainsi que une application de signalement en ligne (<https://esod.chambres-agriculture.fr/signalement>).

L'outil permet de renseigner des informations sur le préjudice via une photo en direct du dommage ainsi que la localisation GPS.

Présentation de l'outil par Alexis SOIRON (chargé de mission faune sauvage CDA France), Michel CAMPAGNAUD (directeur de la CDA Dordogne) et Séverin GOURDIN (estimateur de dégâts pour la FDC60) : <https://www.mediatheque.chambres-agriculture.fr/pmBRzkL288>.

### **Contact Presse**

Chambres d'agriculture France – CDA France

Iris Roze – 09 86 02 26

[iris.roze@apca.chambagri.fr](mailto:iris.roze@apca.chambagri.fr)

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

*Rejoignez-nous sur :*

